

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 14 septembre 2009**  
~~~~~

PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LA GARRIGUE, SAINT ANDRE DE SANGONIS
ACQUISITION DE LA PARCELLE D 1729

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 septembre 2009, à la salle des fêtes de la commune de Montarnaud, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes.

Étaient présents : Louis VILLARET, Jean-Marcel JOVER, Hélène BARRAL, Jacques DONNADIEU, Gérard CABELLO, Claude CARCELLER, Claude BONNAFOUS, , Eric PALOC, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Jean-Pierre BEROLINI, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre VAN-RUYSKENVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Monique FLORES, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Maguelonne SUQUET, Alain CALAS, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Cyrille CADARS, Hélène DELONCA, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Fabienne GALVEZ, Daniel JAUDON, Bernard CAUMEIL

Étaient excusés ou absents : Michel SAINTPIERRE, Georges PIERRUGUES, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Anne-Marie DEJEAN, André SIDERIS, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Bernard JEREZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, André YVANEZ, Marc HENRY, Robert SIEGEL, Didier LAMONT, François GASTAN, Jacky GALABRUN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu le budget d'investissement de la Communauté de communes,

Vu la vente, en 2002, de la parcelle D 1729 d'une superficie de 2436 m² par la commune de St-André-de-Sangonis à la SCI LA PALMERAIE au prix de 19,8 € TTC/m²,

Vu que cette parcelle est située sur la 3^{ème} tranche de la zone d'activités économiques de La Garrigue,

Vu le cahier des charges de la ZAE qui prévoit des délais d'exécution pour la construction sur la parcelle,

Vu la délibération du 13 septembre 2007 du conseil municipal de St-André-de-Sangonis qui a voté pour demander la résolution de plein-droit de la cession,

Considérant que la SCI LA PALMERAIE a proposé de revendre ladite parcelle à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault sur la base de 30 € TTC/m²,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- délibérer favorablement sur l'acquisition de la parcelle D 1729, d'une superficie totale de 2436 m² sur la base de 30 € TTC/m², soit un montant total de 73 080 €
- d'engager toutes les procédures nécessaires pour l'acquisition de cette parcelle et sa revente (acte notariés, bornage, etc)
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier



Transmission au Représentant de l'Etat
N° 219 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

